



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 2 juillet à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de Mme DOUX Séverine), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. PAYOT Jean-Michel), MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), FRELASTRE Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), COLLOMB Stephane, CRAPSKY Bernard, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. BAGUE, VAGINAY Sophie ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, MM. PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, NICOLAS Yves et PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien.

Délibération n° 2015/82

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE GESTION VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2014.

Au terme d'un contrat de délégation signé le 22 Décembre 2004, visé en Sous-Préfecture le 23 décembre 2004, la Communauté a confié à Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux – le service public d'assainissement collectif du secteur central et aval de Barcelonnette.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le fermier doit produire à l'autorité délégante un rapport à l'issue de chaque exercice technique et financier lui permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil de Communauté,
Après avoir pris connaissance du rapport relatif à l'exercice 2014 produit par le fermier,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** ce document.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

